INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

Dans le cadre de la démarche d'animation proposée par la Ligue des droits et libertés, janvier 2014



Plan de la présentation

- Les droits humains
- Les textes qui garantissent les droits humains
- Les obligations des gouvernements
- Défendre nos droits
- L'interdépendance des droits

LES DROITS HUMAINS

Rencontre nationale FAFMRQ

Les droits humains : une définition

Les droits humains « sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, quels que soient leur nationalité, lieu de résidence, sexe, origine ethnique ou nationale, couleur, religion, langue ou toute autre condition ».



Les droits humains sont...

Inaliénables

• Ce sont des droits que nous avons du simple fait d'être humain-e-s.

Universels

• Ils s'appliquent à toutes et à tous, en tout temps et en tout lieu.

Égaux et non discriminatoires

•lls s'appliquent à toutes les personnes, sans discrimination

Indivisibles et interdépendants

• La privation d'un droit a des impacts sur les autres.

Quelques exemples de droits



Droit d'accès à l'eau



Liberté d'expression



Droit au logement



Droit à la justice



Droit à l'éducation

Les droits humains et le droit

Les droits humains	Le droit « positif »
Valables partout, en tout temps (universels)	En vigueur dans un endroit donné, à un moment donné
Font référence à un idéal vers lequel on essaie de tendre	Fait référence à ce qui existe réellement Peut être plus ou moins conforme aux droits humains
Ex: •Le droit à l'autodétermination •Le droit d'accès à l'eau •Le droit à la santé •Le droit à l'éducation	 Ex: La Charte québécoise des droits et libertés de la personne La Loi sur les mines La Loi sur l'instruction publique

Les droits humains et le droit

Droit positif actuel

Droit positif plus conforme aux droits humains



Quelques dates importantes

- **1215**: Magna Carta
- 1776: Déclaration d'indépendance des États-Unis
- 1789: Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (France)
- 1948: Adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)
- 1966: Adoption des deux pactes:
 - Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)
 - Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)
- 1993: Déclaration et programme d'action de Vienne

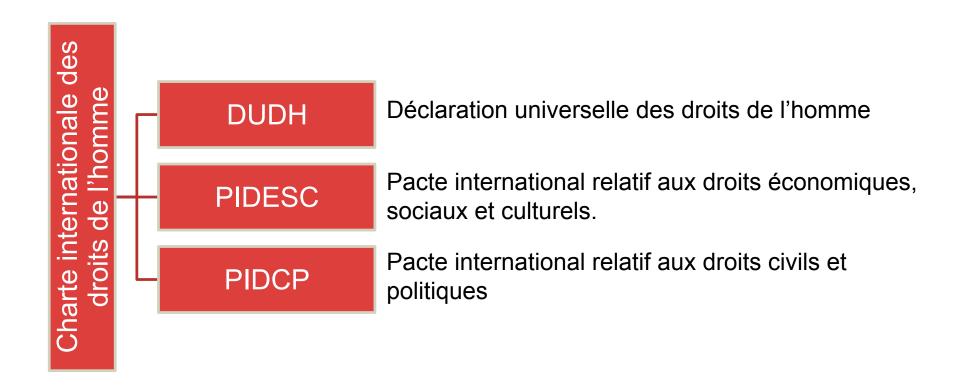
Les droits humains, pourquoi?

- Libérer les personnes et les groupes de la terreur et de la misère
- Protéger les individus contre l'arbitraire du pouvoir
- Protéger les minorités contre la tyrannie de la majorité
- Protéger contre les personnes, les groupes et les peuples de la domination
- Créer une égalité de droits entre les citoyen-ne-s
- Permettre à tous les êtres humains de vivre dignement

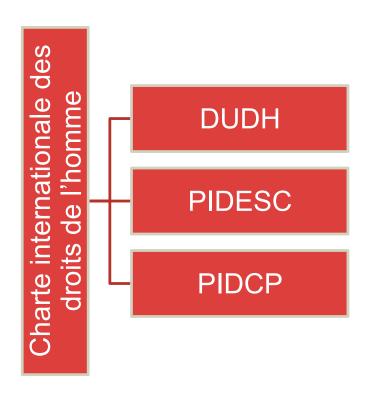
LES TEXTES QUI GARANTISSENT LES DROITS HUMAINS

Rencontre nationale FAFMRQ - 7 juin 2014

À l'international



À l'international



Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Convention relative aux droits de l'enfant

Etc.

Au Québec et au Canada

Charte canadienne des droits et libertés

Charte des droits et libertés de la personne du Québec

OBLIGATIONS DES GOUVERNEMENTS

En regard des droits humains

Rencontre nationale FAFMRQ - 7 juin 2014

Obligation de respecter

Le respect des droits implique que l'État s'abstienne d'entraver l'exercice de ces droits, indirectement ou directement.

Quelques exemples:

- Ne pas adopter de loi discriminatoires
- •Ne pas nuire aux groupes qui mettent en œuvre des droits (ex: groupes de santé reproductive des femmes)
- Ne pas procéder à des arrestations arbitraires

Obligation de protéger

Pour protéger les droits, l'État doit prendre les mesures qui s'imposent pour éviter que des tiers ne portent atteinte à ces droits. Ces tiers peuvent être des individus, des entreprises, des associations, des sociétés d'État, etc.

Quelques exemples:

- Interdire la discrimination
- S'assurer que les entreprises respectent le droit à l'eau
- Protéger les femmes contre la violence conjugale
- Adopter des lois qui protègent le droit au travail décent

Obligation de garantir

Pour garantir (ou mettre en œuvre) les droits, l'État doit adopter des mesures positives pour faciliter l'exercice de ce droit, il doit diffuser les informations appropriées et assurer la réalisation du droit auprès des individus qui en sont incapables.

Quelques exemples

- Adopter des mesures de redistribution de la richesse
- Assurer l'éducation au droits
- Réalisation de logements sociaux

DÉFENDRE NOS DROITS

Rencontre nationale FAFMRQ - 7 juin 2014

Quelques voies de recours

Commission et tribunal des droits de la personne du Québec

Cour interaméricaine des droits de l'homme

Quelques exemples

Comité des droits économiques, sociaux et culturels

Comité des droits de l'homme



Un enjeu politique

- Éducation aux droits
- Interventions médiatiques
- Débat public
- Mobilisations
- Pressions politiques



L'INTERDÉPENDANCE DES DROITS

Rencontre nationale FAFMRQ - 7 juin 2014

L'interdépendance des droits

Droits économiques, sociaux et culturels

Droits civils et politiques

Droits indivisibles, interdépendants et intimement liés